

# BUDGET COMMUNAL 2015

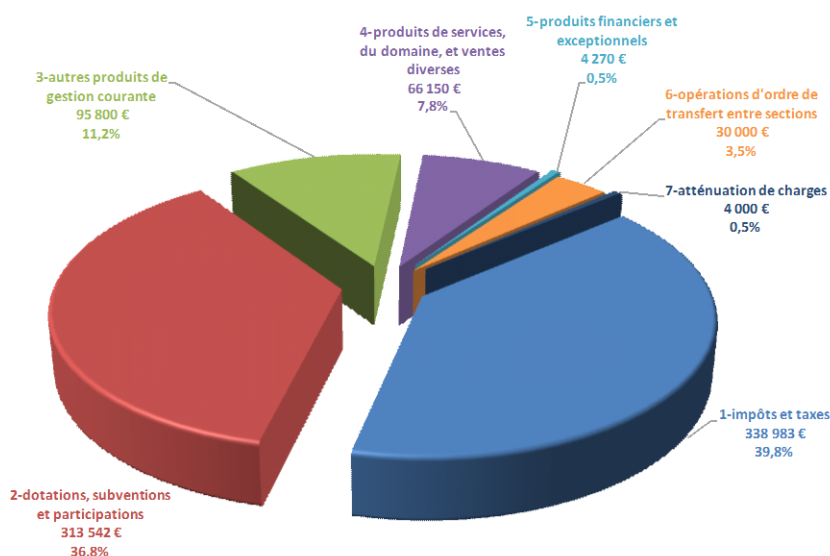
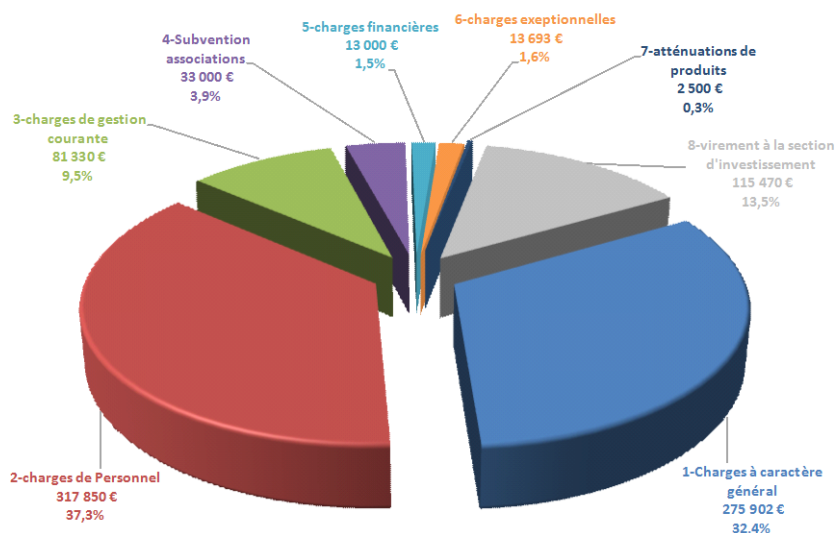
## Qu'est-ce que le budget ?

Le budget est l'acte qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes de la commune pour une année civile. Le Maire a la responsabilité de la préparation budgétaire qu'il réalise en collaboration avec les élus, les services municipaux et plus particulièrement la commission finances sous le contrôle de la trésorière du centre des finances publiques de Tréguier, receveur de la commune de Langoat. Ce document a été voté par le Conseil municipal à l'unanimité le 10 avril 2015.

## De quoi se compose le budget ?

Le budget comprend une section fonctionnement et une section investissement. Il doit être équilibré : les dépenses sont égales aux recettes.

A. La section de fonctionnement avec les dépenses et les recettes est dédiée aux services nécessaires à la vie des habitants.



**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**  
**852.745 €**

3. Revenu des immeubles :  
63.000 €

Vente de terrain lotissement de  
Koupaïa : 30.800 €

Produits divers de gestion courante :  
2.000 €

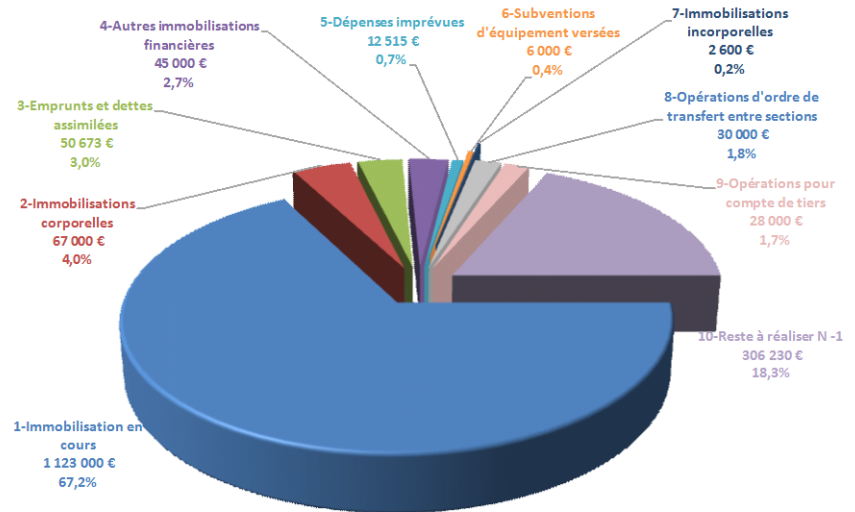
**B. La section d'investissement** avec les dépenses et les recettes assure l'amélioration de l'ensemble des structures municipales et du cadre de vie.

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**  
**1.671.018 €**

1. Travaux : ( bâtiments + boulo-drome )  
**968.000 €**

Voirie et réseaux : ( solde rue Ste Pompée + budget voirie 2015 ) :  
**155.000 €**

8. Travaux en régie : ( réalisés par les employés communaux ) :  
**30.000 €**



**RECETTES D'INVESTISSEMENT**  
**1.671.018 €**

2. Subventions :  
 - Département : **76.856 €**  
 - Région : **76.856 €**  
 - DETR\* : **39.273 €**

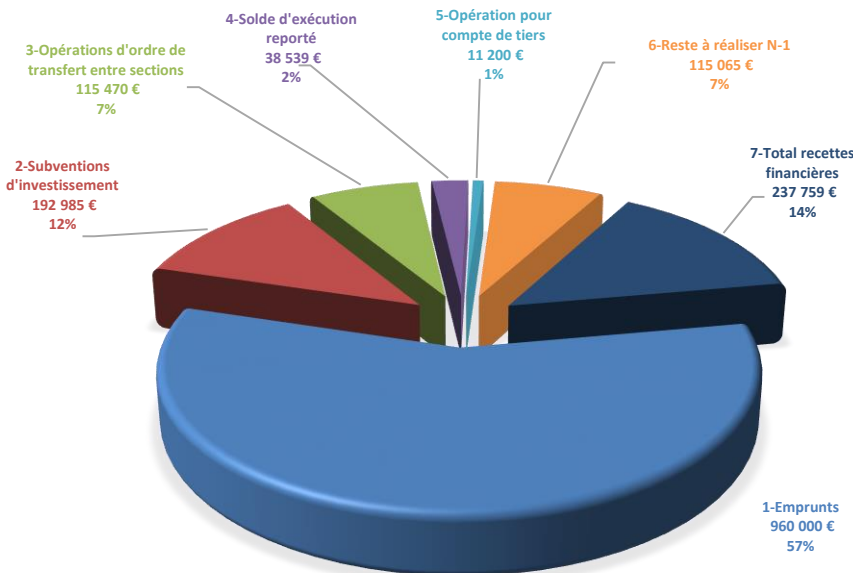
7. Excédents de fonctionnement : ( capitalisés ) : **141.661 €**

TVA : **41.098 €**

Immobilisations corporelles :  
 - lotissement « Clos de Kerlider » : **40.000 €**

Produits de cessions :  
**15.000 €**

\*Dotations Equipements des Territoires Ruraux



Le budget primitif s'équilibre à 852.744 € en fonctionnement et à 1.671.018 € en investissement permettant de réaliser entre autre les travaux d'amélioration de voirie, la construction des allées de boules couvertes, de commencer la rénovation des bâtiments associatifs et celui de l'aménagement des espaces publics.

La décision de ne pas augmenter les taux communaux des impôts a fait l'unanimité lors du vote du budget 2015:

- ✓ taxe d'habitation à 13,30 %
- ✓ taxe sur le foncier bâti à 18,45 %
- ✓ taxe sur le foncier non bâti à 55,90 %

Le taux des taxes reste donc stable mais le produit fiscal progressera malgré tout en 2015 en raison de l'augmentation des bases d'imposition.

Le maire Hervé Delisle fait constater une nette diminution de l'endettement de la commune. Les annuités qui étaient de 134 002 € en 2005 atteignent 58 440 € pour 2015.